

Mai 2015

F

GLOBAL SOIL  
PARTNERSHIP

# Partenariat mondial sur les sols

## Assemblée plénière



### Troisième session

Rome, 22-24 juin 2015

### Plans d'action relatifs aux piliers du Partenariat mondial sur les sols

#### 3.1 Approbation du projet de plan d'action relatif au pilier 3

##### Résumé

- Le mandat du Partenariat mondial sur les sols envisage cinq «piliers d'action» et son règlement intérieur, à l'article VII, précise que les plans d'action correspondant sont mis au point dans le cadre d'un processus ouvert à tous et participatif, selon les lignes directrices convenues (Annexe 1 du règlement intérieur). Alors que les plans d'action relatifs aux quatre autres piliers ont été approuvés lors de la session précédente, l'Assemblée plénière doit encore approuver celui relatif au pilier 3: «promouvoir la recherche et le développement en se concentrant sur les lacunes et priorités identifiées et les synergies en relation avec les actions productives, environnementales et de développement social connexes».
- Le projet de plan d'action tel qu'il apparaît devant la présente session de l'Assemblée plénière est le résultat d'un travail intense de rédaction, en particulier par un groupe de travail spécialement constitué pour l'occasion, qui a rédigé plusieurs projets, et de révisions externes. Conformément à son mandat, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a été étroitement associé tout au long du processus, dans son ensemble ou en groupes restreints.
- Le présent document expose les recommandations présentées dans le projet de plan d'action. Compte tenu des contraintes budgétaires, seule la version en langue anglaise du plan d'action complet est fournie dans un document distinct.
- Il est prévu que le président du groupe de travail susmentionné présente le projet de plan d'action à l'Assemblée plénière et réponde aux questions éventuelles.

##### Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat pour les sols est invitée à donner

- L'Assemblée plénière souhaitera peut-être approuver le projet de plan d'action relatif au pilier 3 et accomplir ainsi une tâche essentielle à la poursuite de la réalisation des objectifs du Partenariat mondial sur les sols.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### Résumé des recommandations contenues dans le plan d'action relatif au pilier 3

- **Recommandation 1:** Rassembler, à l'intention de l'ensemble des partenaires, des données qui mettent en évidence l'importance de la recherche sur les sols pour la société et qui soulignent l'importance des sols dans l'offre de services des écosystèmes et dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- **Recommandation 2:** Encourager la recherche et développement à l'appui des cinq piliers afin de favoriser l'essor de pratiques et de systèmes adaptés de gestion durable des sols, l'utilisation pertinente des informations sur les sols, l'harmonisation des méthodes et la définition des meilleurs indicateurs et enfin la diffusion des résultats de la recherche en dehors de la communauté scientifique, aux fins de soutenir la croissance économique mondiale ainsi que le développement social et d'assurer la viabilité environnementale sur le long terme.
- **Recommandation 3:** Assurer une veille régulière sur les sujets prioritaires de recherche et développement existants et émergents, aux niveaux mondial, régional et local, à destination de l'ensemble des partenaires.
- **Recommandation 4:** Encourager les synergies entre chercheurs et communautés d'utilisateurs et renforcer leur implication en vue de faciliter une collaboration active axée sur l'apprentissage conjoint, qui pourra permettre d'élargir la recherche et d'en renforcer l'impact.

### 3.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action convenus, y compris l'examen de plans d'exécution détaillés

#### Résumé

- Il pourrait être utile de rappeler à ce sujet ce qui est indiqué à l'Annexe au règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols quant aux étapes à suivre après l'approbation des plans d'action, à savoir:
  - «f) Le Secrétariat invitera les partenaires à formuler des suggestions quant aux modalités de leur contribution à la mise en œuvre de chaque plan d'action approuvé et il mettra au point un plan d'exécution en concertation avec le groupe de travail concerné (qui a élaboré les projets de plan d'action, etc.).
  - g) La mise en œuvre sera coordonnée et facilitée par le Secrétariat en étroite consultation avec les partenaires intéressés.»
- L'une des principales préoccupations du Secrétariat ces derniers mois a par conséquent été de faire en sorte que chaque plan d'action approuvé se traduise en un plan d'exécution pleinement opérationnel. Compte tenu du champ d'application des différents piliers du Partenariat mondial sur les sols et des différents niveaux auxquels ils interviennent, la meilleure approche à adopter était la suivante: élaborer des plans mondiaux d'exécution pour les piliers 4 et 5, dans la mesure où leur champ d'application était mondial; élaborer des plans régionaux d'exécution pour les autres plans d'action, qui soient personnalisés.
- D'importants progrès ont été réalisés dans le plan d'exécution du pilier 4 et le plan d'exécution du pilier 5 est en train d'être élaboré. Le plan d'exécution du pilier 4 a été élaboré par un groupe de travail composé d'un représentant de chaque partenariat régional, du président du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, du président du groupe de travail du plan d'action relatif au pilier 4 et enfin du Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols, qui jouait le rôle d'animateur. Ce plan d'exécution a été élaboré dans le respect du plan d'action convenu, avec pour objectif de faire en sorte que les recommandations soient suivies. Il a fallu pour cela évaluer en détail les initiatives en cours et mettre en œuvre toutes les synergies possibles afin que les ressources soient utilisées au mieux. Par ailleurs, de nombreuses institutions ont été consultées afin de sonder leur intérêt à participer au processus d'exécution.
- Le Secrétariat a appuyé l'élaboration de plans régionaux d'exécution pour les piliers 1, 2 et 3 (en attendant l'approbation formelle du plan d'action relatif au pilier 3) qui soient exhaustifs et réalistes. Ce processus complexe est examiné plus en détail dans le point 5 de l'ordre du jour.

- Au moment où le plan d'exécution pour le pilier 4 ainsi que certains plans régionaux d'exécution vont être disponibles pour guider la réalisation d'actions concrètes, le principal défi qui concerne tous les partenaires est de trouver les importantes ressources financières et en nature nécessaires pour compléter les ressources domestiques.

En effet, si le Partenariat mondial sur les sols a permis jusqu'à présent de financer un renforcement institutionnel, nos partenaires sont entrés dans la phase critique d'exécution concrète des programmes et activités à tous les niveaux, dont l'objectif est de promouvoir une gestion durable des sols à large échelle. Il faut espérer que les partenaires financiers relèveront le défi d'apporter des contributions de contrepartie, afin que les plans ne restent pas lettre morte.

**Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat pour les sols est invitée à donner**

L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:

- prendre note avec satisfaction du travail intense accompli aux fins de l'élaboration des plans d'exécution et appeler tous les partenaires à unir leurs efforts afin de mettre en œuvre ces plans – notamment les partenaires financiers préparés à investir dans ce processus et dans le travail du Partenariat mondial sur les sols en général